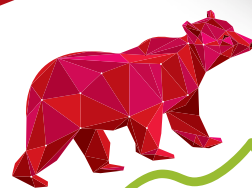


# Budgets Primitifs

Pays de Barr

Exercice 2023

 la  
Seigneurie  
fête ses 10 ans !



for ever

**PAYS DE BARR**  
communauté de communes

Andlau • Barr • Bernardvillé • Blienschwiller • Bourgheim  
Dambach-la-Ville • Eichhoffen • Epfig • Gertwiller • Goxwiller • Heiligenstein • Itterswiller  
Le Hohwald • Mittelbergheim • Nothalten • Reichsfeld • Saint-Pierre • Stotzheim • Valff • Zellwiller

© Alexandra Koeniguer

DEPARTEMENT DU BAS -RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ORDINAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2023

**Nombre de membres du  
Conseil de Communauté**

**élus :  
45**

*L'an deux mille vingt-trois à 18 heures, le 28 mars*

*Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Barr étant  
assemblé en **session ordinaire**, réuni à la salle polyvalente d'Epfig, après convocation légale  
en date du 21 mars 2023 conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2541-2 et L5211-  
6 du CGCT, sous la Présidence de Monsieur Claude HAULLER, Président*

**Etaient présents** : *Mme Nathalie KALTENBACH, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, Mme  
Suzanne LOTZ, M. Vincent KOBLOTH, M. Vincent KIEFFER, M. Jean-Claude MANDRY, Vice-  
Présidents*

**Nombre de membres qui  
se trouvent en fonction :**

**45**

*Mme Caroline WACH, M. Fabien BONNET, Mme Laurence MAULER, M. Gérard  
GLOECKLER, Mme Anémone LEROY, M. Hervé WEISSE, Mme Ferda ALICI, M. André  
RISCH, M. Jean-Marie SOHLER, M. Jacques CORNEC, Mme Doris MESSMER, M. Pascal  
OSER, Mme Déborah RISCH, Mme Evelyne LAVIGNE, Mme Pascale STIRMEL, M. Claude  
KOST, Mme Sabine SCHMITT, Mme Suzanne GRAFF, M. Yves EHRHART, Mme Marie-  
Josée CAVODEAU, M. Marc REIBEL, M. Denis RUXER, M. Jean-Marie KOENIG, M. Germain  
LUTZ, Mme Denise LUTZ-ROHMER, M. Denis HEITZ, M. Jean-François KLIPFEL,  
Conseillers Communautaires*

**Absents étant excusés** :

*M. Thierry FRANTZ  
M. Claude BOEHM  
M. Gérard ENGEL  
M. Jean-Daniel HERING  
Mme Florence WACK  
M. Rémy HUCHELMANN  
M. Jean-Georges KARL  
Mme Christine FASSEL-DOCK  
M. Patrick CONRAD  
Mme Joanne ALBRECHT*

**Nombre de membres qui  
ont assisté à la séance :**

**34**

**Absent non excusé** :

*M. Pierre-Yves ZUBER*

**Procurations** :

*M. Thierry FRANTZ, procuration à Caroline WACH  
M. Claude BOEHM, procuration à Ferda ALICI  
M. Gérard ENGEL, procuration à Marièle COLAS-SCHOLLY  
M. Jean-Daniel HERING, procuration à Anémone LEROY  
Mme Florence WACK, procuration à Nathalie KALTENBACH  
M. Rémy HUCHELMANN, procuration à Suzanne GRAFF  
M. Patrick CONRAD, procuration à Claude HAULLER  
Mme Joanne ALBRECHT, procuration à Jean-Marie KOENIG  
Mme Doris MESSMER*

**Secrétaire de séance**

**Assistaient en outre  
à la séance**

*Mme Catherine COLIN, Directrice Générale des Services  
Mme Camille BERTAUX, Directrice Générale Adjointe  
Mme Céline KUNTZMANN, Assistante de Direction*

Accusé de réception en préfecture  
067-200034270-20230403-DE-2023-04-023-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

**N° 023 / 04 / 2023    ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2023 –  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE  
à l'unanimité**

- VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;
- VU** l'ordonnance N°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux et leur sont rattachés ;
- VU** le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié notamment par les décrets N°2017-61 du 23 janvier 2017 et N° 2018-803 du 24 septembre 2018, et en dernier lieu par le décret N°2019-1443 du 23 décembre 2019 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2221-1, L.2311-1, L. 2312-1 à L. 2312-4, L. 2313-1 et suivants et L. 5211-1 ;
- VU** sa délibération N°001/02/2023 du 28 mars 2023 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 ;
- SUR** proposition de la Commission Finances, Economie et Services au Territoire réunie le 14 mars 2023 ;
- SUR** les exposés préalables résultant du Rapport de Présentation ;

**et**

**Après** en avoir délibéré

**1° ADOPTE**

les budgets primitifs de l'exercice 2023 qui se présentent comme suit :

- en € -

Budgets primitifs 2023	BUDGET PRINCIPAL	BA REGIE ORDURES MENAGERES	BA AIRE ACCUEIL GENS VOYAGE	BA CAMPINGS	BA AIRES DE CAMPING-CARS	BP CONSOLIDE S/TOTAL 1
<b>Section de fonctionnement</b>						
Recettes réelles	9 121 066 €	2 934 000 €	98 500 €	51 879 €	52 596 €	12 258 042 €
Dépenses réelles	8 135 968 €	3 068 748 €	127 312 €	87 600 €	22 200 €	11 441 828 €
<b>Epargne brute</b>	<b>985 098 €</b>	<b>-134 748 €</b>	<b>-28 812 €</b>	<b>-35 721 €</b>	<b>30 396 €</b>	<b>816 214 €</b>
Recettes totales	14 213 696 €	3 068 748 €	127 312 €	88 700 €	54 360 €	17 552 816 €
Dépenses totales	14 213 696 €	3 068 748 €	127 312 €	88 700 €	54 360 €	17 552 816 €
<b>Section d'investissement</b>						
Recettes réelles	1 682 035 €	5 655 €	40 070 €	40 017 €	111 594 €	1 879 371 €
Dépenses réelles	7 064 243 €	5 655 €	41 000 €	43 500 €	170 672 €	7 325 070 €
Recettes totales	7 759 763 €	5 655 €	41 000 €	43 500 €	170 672 €	8 020 590 €
Dépenses totales	7 759 763 €	5 655 €	41 000 €	43 500 €	170 672 €	8 020 590 €
<b>Recettes totales</b>	<b>21 973 459 €</b>	<b>3 074 403 €</b>	<b>168 312 €</b>	<b>132 200 €</b>	<b>225 032 €</b>	<b>25 573 406 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>21 973 459 €</b>	<b>3 074 403 €</b>	<b>168 312 €</b>	<b>132 200 €</b>	<b>225 032 €</b>	<b>25 573 406 €</b>

Budgets primitifs 2023	BA ZAE BARR (PAP)	BA ZA BERNSTEIN (PAAC)	BA ZA MUCKENTAL OUEST	BA ZA WASEN Tranche 2	BA ZA HECKENGARTEN	TOTAL GENERAL DU BP CONSOLIDE
<b>Section de fonctionnement</b>						
Recettes réelles	400 000 €	0 €	76 546 €	474 715 €	176 000 €	13 385 302 €
Dépenses réelles	535 403 €	355 735 €	65 040 €	275 800 €	196 000 €	12 869 806 €
<b>Epargne brute</b>	<b>-135 403 €</b>	<b>-355 735 €</b>	<b>11 506 €</b>	<b>198 915 €</b>	<b>-20 000 €</b>	<b>515 497 €</b>
Recettes totales	2 355 000 €	7 937 000 €	125 000 €	1 381 000 €	798 000 €	30 148 816 €
Dépenses totales	2 355 000 €	7 937 000 €	125 000 €	1 381 000 €	798 000 €	30 148 816 €
<b>Section d'investissement</b>						
Recettes réelles	169 084 €	2 254 408 €		1 311 021 €	1 043 172 €	6 657 056 €
Dépenses réelles	364 981 €	280 000 €		900 000 €	600 000 €	9 470 052 €
Recettes totales	2 276 981 €	9 404 408 €	59 960 €	2 411 021 €	1 643 172 €	23 816 132 €
Dépenses totales	2 276 981 €	9 404 408 €	59 960 €	2 411 021 €	1 643 172 €	23 816 132 €
<b>Recettes totales</b>	<b>4 631 981 €</b>	<b>17 341 408 €</b>	<b>184 960 €</b>	<b>3 792 021 €</b>	<b>2 441 172 €</b>	<b>53 964 948 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>4 631 981 €</b>	<b>17 341 408 €</b>	<b>184 960 €</b>	<b>3 792 021 €</b>	<b>2 441 172 €</b>	<b>53 964 948 €</b>



## 2° PREND ACTE

des tarifs 2023 de la redevance incitative fixés par le Comité-Directeur du SMICTOM d'Alsace Centrale et détaillés comme suit :

Volume de l'abonnement en litres		60	80	120	180	240	340	770
Abonnement annuel circuit		195€	228€	296€	397€	499€	666€	1390€
Abonnement annuel écart		172€	199€	251€	328€	406€	539€	1102€
<b>Porte-à-porte</b>	<b>Levée supplémentaire</b>	3€	4€	6€	8€	11€	15€	34€
Apport volontaire	Nb d'ouverture correspondant	22	29	44	65	87	123	278
	Ouverture supplémentaire	2,5€						

## 3° PRECISE

que les montants des crédits en section de fonctionnement / exploitation et d'investissement sont votés par chapitre en vertu de l'article L2312-2 alinéa 1 du CGCT ;

## 4° DETERMINE

en application de l'article L2311-2 du CGCT, l'ordre de priorité des travaux communautaires sur la base de l'état exhaustif des programmes et opérations d'investissement tel qu'il figure au budget de l'exercice, en sollicitant par ailleurs l'attribution des subventions d'équipement prévues en la matière ;

## 5° SOULIGNE

que les documents constituant les budgets primitifs 2023 comportent en annexe une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles permettant aux citoyens d'en saisir les enjeux et qui sera mis en ligne sur le site internet de l'EPCI.

Pour extrait conforme  
Barr, le 3 avril 2023



Claude HAULLER  
Président

Accusé de réception en préfecture  
067-200034270-20230403-DE-2023-04-023-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

# RAPPORT DE PRESENTATION

N° 022 / 04 / 2023

---

<b>Origine</b>	<b>: POLE MOYENS GENERAUX ET AFFAIRES JURIDIQUES</b>
<b>Instance</b>	<b>: 1<sup>ere</sup> CPCC FINANCES ECONOMIE ET SERVICES A TERRITOIRE</b>
<b>Titre</b>	<b>: ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>

---

L'intégralité des documents budgétaires dans leur présentation légale définitive et constituant les budgets primitifs de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes sont téléchargeables sur le lien qui sera communiqué à l'ensemble des Conseillers Communautaires.

L'annexe 1 du présent rapport servira par ailleurs de base au mémoire explicatif prévu à l'article L. 2313-1 du CGCT dont la production a été introduite par la Loi NOTRe du 7 août 2015, exigeant désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

## DISPOSITIF SOUMIS A DELIBERATION

Sur la base de ces éléments et après examen de la 1<sup>ère</sup> commission permanente du Conseil communautaire réunie le 14 mars 2023 prenant appui sur les travaux conduits respectivement par les commissions permanentes « Action Touristique et Promotion du Territoire » et « Equipements, Développement Durable et Urbanisme » du 16 mars 2023, il appartient au Conseil de Communauté :

- ✓ d'adopter les budgets primitifs de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés dans l'état annexe n°2, étant précisé que les ouvertures de crédits sont votées par chapitre en vertu de l'article L2312-2 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ de déterminer en application de l'article L2311-2 du CGCT, l'ordre de priorité des travaux communautaires sur la base de l'état exhaustif des programmes et opérations d'investissement tel qu'il figure au budget de l'exercice, en sollicitant par ailleurs l'attribution des subventions d'équipement prévues en la matière.

Claude HAULLER  
Président

# BUDGETS PRIMITIFS 2023



**Conseil de Communauté  
du 28 mars 2023**



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I- BUDGET PRINCIPAL

#### A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- 2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
- 3) L'EPARGNE ET LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

#### B. SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
- 2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
- 3) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE
- 4) LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

### II- STRUCTURE DE LA DETTE

#### A. TABLEAU DE L'ENCOURS DE LA DETTE

#### B. RATIOS DE LA DETTE/DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### C. EVOLUTION DE LA DETTE

### III- LES BUDGETS ANNEXES

*L'application de gestion déployée par la société SIMCO a permis la rédaction partielle de ce rapport.*

# INTRODUCTION

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de EPCI.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale, un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de l'EPCI. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de l'EPCI territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

# I. BUDGET PRINCIPAL

## A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1) Les recettes de fonctionnement

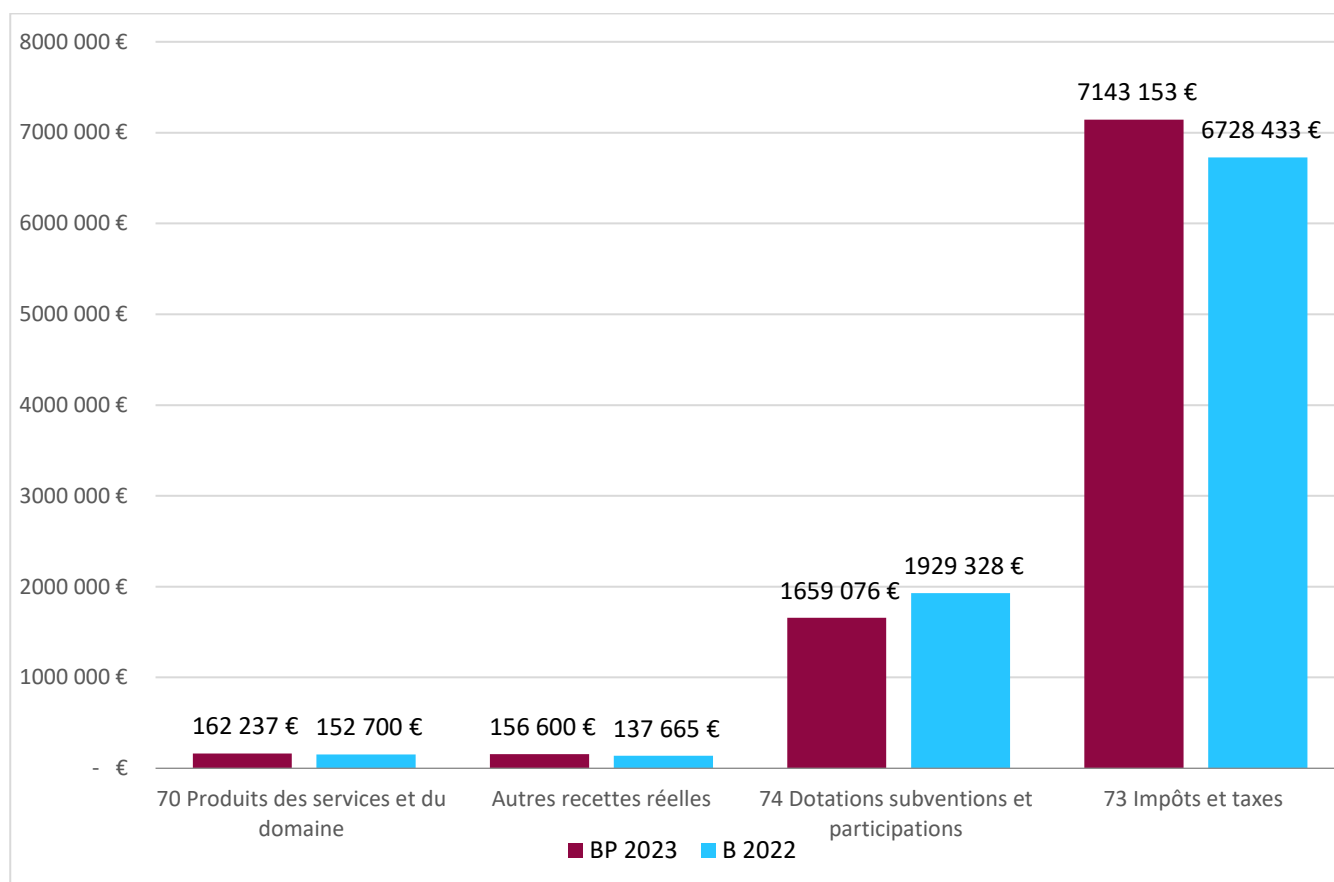
La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante. Au niveau des recettes, on retrouve principalement les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

#### a. Répartition par chapitre

Chapitres	B. 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution B. N-1 / N
013 Atténuations de charges	29 652 €	44 417 €	35 000 €	18%
70 Produits des services / domaine	152 700 €	198 046 €	162 237 €	6%
73 Impôts et taxes	6 728 433 €	6 926 295 €	7 143 153 €	6%
<i>dont impôts locaux</i>	3 012 620 €	3 011 811 €	3 162 620 €	2%
74 Dotations subv. et participations	1 929 328 €	2 010 445 €	1 659 076 €	-14%
<i>dont dotation d'intercommunalité</i>	488 166 €	488 166 €	449 000 €	4%
75 Produits de gestion courante	131 512 €	171 015	101 100 €	-23%
77 Produits exceptionnels	17 200 €	38 709 €	20 000 €	16%
78 Reprise sur provisions	500 €		500 €	0%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 989 325 €</b>	<b>9 388 927 €</b>	<b>9 121 066 €</b>	<b>1%</b>
042 Opérations d'ordre	163 670 €	163 641 €	96 100 €	-41%
002 Résultat reporté	4 898 238 €	4 898 238 €	4 996 530 €	2%
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>14 051 233 €</b>	<b>14 450 806 €</b>	<b>14 213 696 €</b>	<b>1%</b>

## b. Histogramme par chapitre

Pour l'exercice 2023, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de **9 121 066 €**, elles étaient de 8 989 325 € en 2022. Elles se décomposent comme suit :



### ❖ Produits des services et du domaine

Le montant inscrit au budget primitif pour les produits issus des services et du domaine et englobent les recettes perçues par la Seigneurie (**57 000 €**), par les activités proposées par le SAJ : service animation jeunesse (**30 000 €**), le matériel loué et issu de la Banque de matériel (**6 000 €**) ainsi que les refacturations aux communes liées, d'une part, à la sauvegarde des données informatiques (**2 237 €**) et d'autre part, aux salaires des agents dont la commune à adhérer au pôle polyvalent « secrétaires de mairie » pour un montant de **67 000 €**.

### ❖ Impôts et taxes

Les bases prévisionnelles des impôts ayant été notifiées tardivement, les produits attendus ont été calculés selon les taux qui seront votés par l'assemblée délibérante le 28 mars 2023. Ces taux seront maintenus au même niveau que ceux de l'année dernière.

Le montant de **7 143 153 €** regroupe les « impôts sur les ménages » avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non-bâties (TFPNB) et les impôts économiques avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), la

taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), les compensations qui seront au titre des suppressions de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe de séjour et enfin le produit affecté à la compétence GEMAPI qui sera également soumis au vote de l'assemblée.

#### ❖ Dotations et participations

Le montant définitif de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'ayant pas encore été notifié, un produit a donc été estimé à **1 189 000 €** pour 2023 et réparti comme suit :

- ✓ Dotation d'intercommunalité : **489 000 €**
- ✓ Dotation de compensation : **700 000 €**

Les autres dotations et participations concernent le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses de fonctionnement éligibles (**10 000 €**) ainsi que les participations attendues dans le cadre des actions qui vont être menées par les services dans l'année (**460 000 €**) détaillées comme suit :

- Transport à la demande : **5 000 €**
- La Seigneurie : **20 000€**
- Festivals « Clair de nuit et Clair de rue » : **13 000 €**
- Le Développement durable : **218 000 €**
- Le contrat Enfance et Jeunesse : **140 000 €**
- Les actions du Relais Petite Enfance : **64 000 €**

#### ❖ Autres produits de gestion courante

Ces recettes représentent principalement la location des salles des équipements sportifs et culturelles (**101 000 €**).

#### ❖ Produits exceptionnels

D'un montant de **20 000 €**, cette recette concerne uniquement les versements accordés par les mécènes dans le cadre des deux festivals.

## 2) Les dépenses de fonctionnement

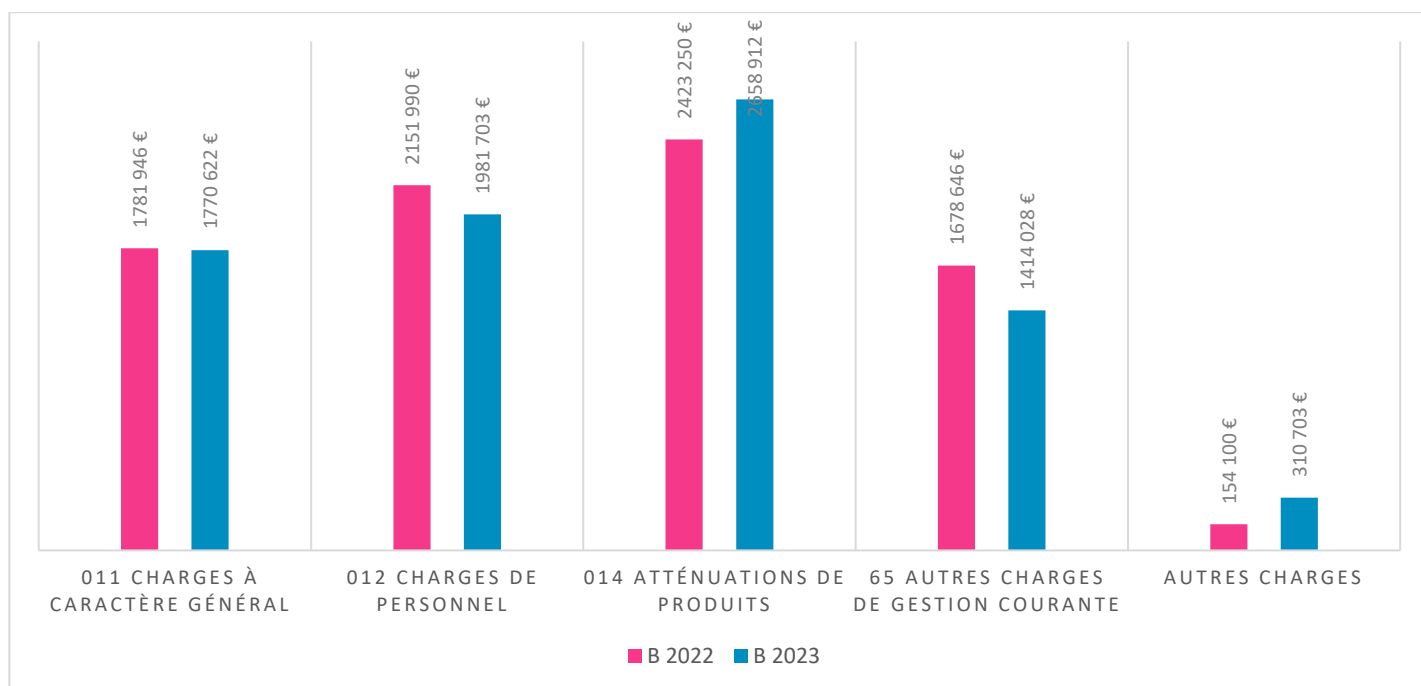
Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses récurrentes à savoir les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

a. Répartition par chapitre

Chapitre	B. 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution B N-1 / N
011 Charges à caractère général	1 781 946 €	1 234 190 €	1 770 622 €	-1%
012 Charges de personnel	2 151 990 €	2 001 575 €	1 981 703 €	-8%
014 Atténuations de produits	2 423 250 €	2 402 272 €	2 658 912 €	10%
022 Dépenses imprévues	242 511 €		250 000 €	3%
65 Autres charges de gestion courante	1 678 646 €	1 620 302 €	1 414 028 €	-16%
66 Charges financières	51 800 €	51 701 €	44 203 €	-15%
67 Charges exceptionnelles	101 800 €	25 102 €	16 000 €	-84%
68 Dotations aux provisions	500 €	229 €	500 €	0%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 432 443 €</b>	<b>7 335 371 €</b>	<b>8 135 968 €</b>	<b>-4%</b>
042 Opérations d'ordre	1 190 000 €	1 131 655 €	1 100 000 €	-8%
023 Vir. à la section d'investissement	4 428 790 €		4 977 728 €	12%
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>14 051 233 €</b>	<b>8 467 026 €</b>	<b>14 213 696 €</b>	<b>1%</b>

b. Histogramme par chapitre

Pour l'exercice 2023, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de **8 135 968 €**, elles étaient de 8 432 443 € en 2022.



Les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 ont été évaluées en tenant compte des potentielles recettes de fonctionnement connues pour un montant de **14 213 696 €**. Elles augmentent comme pour les recettes de +1 % par rapport aux prévisions 2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de **8 135 968 €** présentent une baisse de -4 % par rapport à 2022. L'ensemble des crédits prévus aux différents chapitres diminuent de manière exponentielle par rapport à 2022 mais en tenant compte des aléas économiques et l'inflation prévisionnelle annoncée cette année.

Le chapitre 011 – **charges à caractère général**, représentant 22 % du total des dépenses réelles de fonctionnement (**1 770 622 €**), se compose des charges liées aux consommations de fluides (eau, électricité, gaz et chauffage), à l'achat de petit matériel et équipements, des documentations techniques et professionnelles, de fournitures administratives ; des taxes foncières ; des charges relatives aux contrats de prestations lorsqu'une société extérieure ou un prestataire intervient à la place du personnel communautaire ; des locations immobilières, mobilières et charges locatives ; des différents contrats d'assurance, de maintenance, d'entretien des terrains, des bâtiments, du matériel roulant et de tout bien mobilier ; des honoraires, des remboursements des frais de déplacement, de mission et de formation des agents ; des frais de communications publicitaires, téléphoniques, de nettoyage des locaux, de transport et autres taxes assimilées aux activités des services.

Le chapitre 012 – **charges de personnel** correspondant à 24 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement. Il se compose des charges salariales et patronales du personnel et sont estimées à **1 981 703 €**.

Représentant 33 % du volume des dépenses réelles de fonctionnement, le chapitre 014 – **atténuations de produits**, regroupe le montant des attributions de compensation versées aux communes membres (**2 138 912 €**) mais également les fonds nationaux de garantie des ressources (FNGIR) et de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le chapitre 65 – **autres charges de gestion courante** soit 17 % du total des dépenses réelles de fonctionnement est évalué à **1 414 028 €**. Il tient compte de toutes les dépenses liées aux renouvellements de licences et de logiciel, aux rémunérations et frais de formation des élus communautaires, aux versements de subventions aux associations et/ou participations aux organismes auxquels la CCPB a adhéré.

Les **autres charges** regroupent le cumul des montants aux dépenses imprévues (250 000 €), les charges financières (44 203 €), les charges exceptionnelles (16 000 €) ainsi que les dotations aux provisions (500 €).



### 3) L'Épargne et les ratios d'analyse financière

**L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'un EPCI est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de l'EPCI sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par EPCI sur l'exercice.

#### a. Épargne

	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement	8 358 568 €	9 388 927 €	9 121 066 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 046 995 €	7 335 371 €	8 135 968 €
<b>Épargne brute</b>	<b>1 311 573 €</b>	<b>2 053 556 €</b>	<b>985 098 €</b>
Remboursement du K de la dette	186 823 €	191 569 €	177 175 €
<b>Épargne nette</b>	<b>1 124 750 €</b>	<b>1 861 987 €</b>	<b>807 923 €</b>

#### b. Ratios

	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Habitants	24 775	24 857	24 710
Ratio d'épargne brute	15,7 %	22%	11%
DRF / Habitants	284 €	295 €	329 €
Impôts / Habitants	114 €	121 €	128 €
RRF / Habitants	337 €	378 €	369 €
DGF / Habitants	48 €	48 €	47 €
Dépenses personnel / Habitants	68 €	81 €	80 €
DRF + Remboursement Capital / RRF	87%	80%	91%

## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent des subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), du FCTVA, de l'excédent de fonctionnement capitalisé et des emprunts.

Chapitre	B. 2022	CA 2022	BP 2023 avec reports	Evolution B. N-1 / N
10 Dotations, fonds divers et réserves	603 265 €	619 977 €	1 100 250 €	82%
13 Subventions d'investissement	62 920 €	41 586 €	566 785 €	NS
21 Immobilisations corporelles	640 €	636 €		NS
27 Immobilisations financières	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>681 825 €</b>	<b>677 199 €</b>	<b>1 682 035 €</b>	<b>NS%</b>
040 Opérations d'ordre	1 190 000 €	1 131 655 €	1 100 000 €	-8%
021 Vir. de la section de fonctionnement	4 428 790 €		4 977 728 €	12%
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>6 300 615 €</b>	<b>1 808 853 €</b>	<b>7 759 763 €</b>	<b>23%</b>

### 2) Les dépenses d'investissement

Sont inclus aux dépenses d'investissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts, les dépenses imprévues et les subventions d'investissement reçues.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **7 064 243 €**, elles étaient de 5 858 828 € en 2022.

Chapitres	B. 2022	CA 2022	BP 2023 avec reports	Evolution B. N-1 / N
020 Dépenses imprévues	250 000 €	0 €	300 000 €	20%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 227 129 €	191 569 €	3 422 632 €	54%
20 Immobilisations incorporelles	330 292 €	66 743 €	1 168 623 €	254%
204 Subventions d'équipement versées	634 736 €	598 487 €	133 000 €	-79%
21 Immobilisations corporelles	1 657 781 €	593 217 €	1 796 641 €	8%
23 Immobilisations en cours	185 500 €	0 €	100 000 €	-46%
27 Immobilisations financières	573 390 €	516 500 €	143 347 €	-75%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 858 828 €</b>	<b>1 966 515 €</b>	<b>7 064 243 €</b>	<b>21%</b>
040 Opérations d'ordre	163 670 €	163 641 €	96 100 €	-41%
001 Résultat d'investissement reporté	278 117 €	278 117 €	599 420 €	116%
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>6 300 615 €</b>	<b>2 408 273 €</b>	<b>7 759 763 €</b>	<b>23%</b>

### 3) Le programme d'investissement de l'année

<b>Engagements pluriannuels</b>	
ADAP	205 000 €
<b>S/Total 1</b>	<b>205 000 €</b>

<b>Dotation annuelle pour les opérations récurrentes</b>	
LA SEIGNEURIE (CIP) : mobilier et autres immobilisations	5 000 €
LA SEIGNEURIE (CIP) : travaux amélioration et achat extincteurs	11 000 €
CCPB : logiciel gestion de la dette et mobilier	7 900 €
CCPB : travaux insonorisation sur le bâtiment	15 000 €
INFORMATIQUE : matériel informatique	10 000 €
CLAIR DE NUIT / CLAIR DE RUE : matériel	2 000 €
COMMUNICATION : logiciel et autres immobilisations	5 000 €
RESSOURCES HUMAINES : Logiciels gestion de temps et secrétaires de mairie	19 100 €
PEJ - Pôle Enfance et Jeunesse : mobilier, et matériel	13 000 €
PERISCOLAIRES : mobilier et matériels	10 000 €
PERISCOLAIRES : travaux d'amélioration et capteurs CO2	8 000 €
Equipements sportifs BARR : travaux et matériels techniques et sportifs	413 000 €
Equipements sportifs BERNSTEIN : travaux et matériels techniques et sportifs	159 000 €
BANQUE DE MATERIEL : outillage et renouvellement du matériel	13 800 €
<b>S/Total 2</b>	<b>691 800 €</b>

<b>Opérations avec programmations pluriannuelles</b>	
Plan Vélo : mobilité, audit et aménagements cyclables (études et travaux)	832 800 €
Plan de mobilité (équipements)	26 500 €
La Seigneurie : aménagement du parcours permanent	20 000 €
Equipement structurant périscolaire, cuisine centrale, banque de matériel, atelier Nord du territoire (Etudes)	300 000 €
Equipement structurant périscolaire Sud du territoire (Etudes)	100 000 €
Barr : nouvel équipement sportif structurant (Etudes)	100 000 €
Transition énergétique (Etudes)	390 000 €
Zone d'activités EPFIG : aménagement de la voirie (trottoirs)	30 000 €
<b>S/Total 3</b>	<b>1 799 300 €</b>
<b><u>Ensemble de la programmation : 2 696 100 €</u></b>	

Le programme d'investissement 2023 reprend les mêmes thématiques que les années précédentes avec une répartition en trois volets :

- Les engagements pluriannuels incluent une enveloppe de 205 K€ pour le solde des travaux liés à l'agenda d'accessibilité programmé (ADAP) des établissements recevant du public ;
- Les opérations nouvelles concernent des études préalables au lancement de projets structurants, la réalisation des plans vélo et mobilité et la voirie de la zone d'activités située à Epfig ;
- Et enfin, une enveloppe de 692 K€ destinée aux investissements et aux dotations annuelles détaillées précédemment.

Comme l'année dernière, ce budget d'investissement sera financé par la capacité d'autofinancement dégagé antérieurement sans mobilisation ou recours à de l'emprunt.

#### 4) Les ratios

	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Habitants	24 775	24 857	24 710
Dépenses d'équipement / Habitant	64 €	79 €	286 €
Encours de la dette / Habitant	127 €	110 €	111 €
Dépenses d'équipement / RRF	19%	24%	79%
Encours de la dette / RRF	38%	29%	30%

## II. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

### A. TABLEAU DE L'ENCOURS ANNUEL DE LA DETTE

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2023	2 732 113,27	498 254,04	86 098,69	3,43%	3,36%	412 155,35	498 254,04
2024	2 319 957,92	439 762,32	76 204,13	3,60%	3,49%	363 558,19	439 762,32
2025	1 956 399,73	298 125,76	67 917,98	3,64%	3,69%	230 207,78	298 125,76
2026	1 726 191,95	298 125,76	59 467,32	3,64%	3,70%	238 658,44	298 125,76
2027	1 487 533,51	298 125,34	50 704,48	3,65%	3,70%	247 420,86	298 125,34
2028	1 240 112,65	229 141,32	42 463,12	3,64%	3,70%	186 678,20	229 141,32
2029	1 053 434,45	229 141,32	35 337,84	3,62%	3,69%	193 803,48	229 141,32
2030	859 630,97	229 141,32	27 939,80	3,58%	3,66%	201 201,52	229 141,32
2031	658 429,45	229 141,57	20 258,50	3,52%	3,61%	208 883,07	229 141,57
2032	449 546,38	81 033,36	14 463,25	3,45%	3,51%	66 570,11	81 033,36
2033	382 976,27	81 033,36	12 129,92	3,45%	3,51%	68 903,44	81 033,36
2034	314 072,83	81 033,36	9 714,79	3,45%	3,51%	71 318,57	81 033,36
2035	242 754,26	81 033,36	7 215,05	3,45%	3,51%	73 818,31	81 033,36
2036	168 935,95	81 033,36	4 627,62	3,45%	3,51%	76 405,74	81 033,36
2037	92 530,21	81 033,36	1 949,56	3,46%	3,52%	79 083,80	81 033,36
2038	13 446,41	13 504,43	58,02	3,50%	3,55%	13 446,41	13 504,43

### B. RATIOS DE LA DETTE

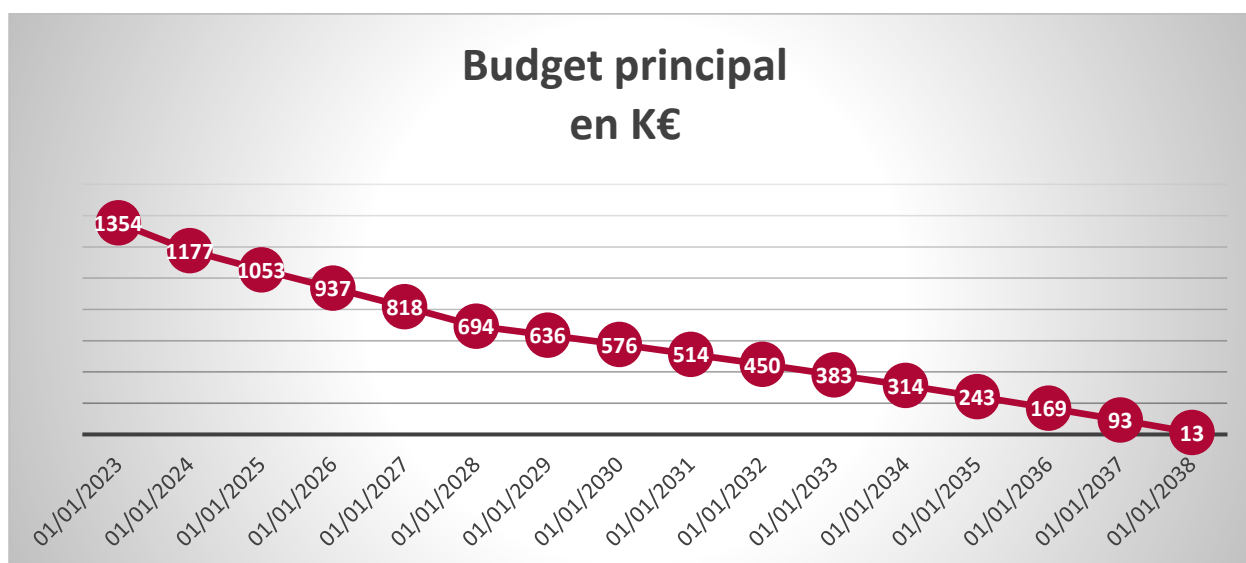
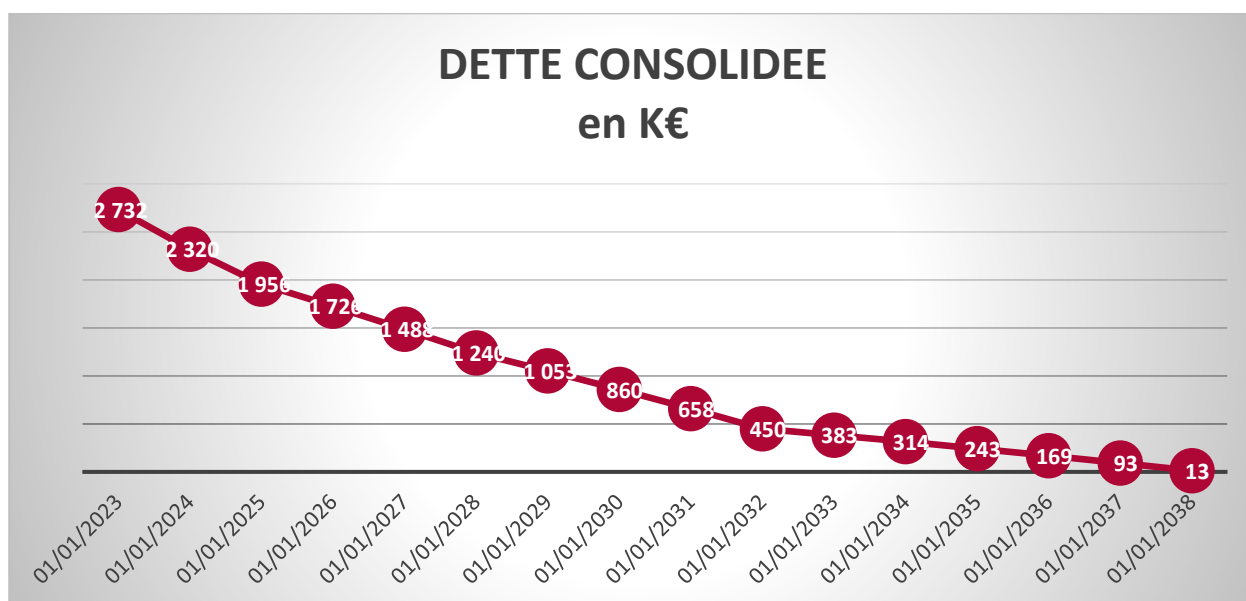
	Prévisions 2023	Rappel 2022
Nombre d'habitants	24 710	24 775
<b>Encours de la dette / Habitant</b>	<b>110 €</b>	<b>127 €</b>
Epargne brute	985 098 €	2 053 556 €
Encours de la dette / EB	2,8 années	1,5 années
Taux Moyen National (EPCI)	5,5 années	
Seuil Critique	12,0 années	

La **capacité de désendettement** constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d’alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d’un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu’elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n’a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d’un EPCI en France se situait aux alentours de 5,5 années en 2020 (DGCL – Données DGFIP).

### C. EVOLUTION DE LA DETTE



### III. BUDGETS ANNEXES

#### A. REGIE DES ORDURES MENAGERES

##### 1) L'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
011 Charges à caractère général	3 035 000 €	70 Produits des services	2 912 000 €
65 Charges de gestion courante	17 000 €	77 Produits exceptionnels	16 000 €
67 Charges exceptionnelles	10 748 €	78 Reprise sur provisions	6 000 €
68 Dotations aux provisions	6 000 €		
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>3 068 748 €</b>	<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>2 934 000 €</b>
		Résultat reporté N-1	134 748 €
<b>Dépenses totales d'exploitation</b>	<b>3 068 748 €</b>	<b>Recettes totales d'exploitation</b>	<b>3 068 748 €</b>

En 2023, une augmentation de 3 % des prévisions budgétaires est constatée comparée à 2022.

##### 1) L'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21 Immobilisations corporelles	5 655 €	Résultat reporté N-1	5 655 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>5 655 €</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>5 655 €</b>

Pour l'exercice 2023, il convient de préciser que le SMICTOM poursuit son mode de facturation et procède à l'augmentation des tarifs de la redevance incitative à la levée.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la grille tarifaire applicable est la suivante :

Volume de l'abonnement en litres		60	80	120	180	240	340	770
Abonnement annuel circuit		195€	228€	296€	397€	499€	666€	1390€
Abonnement annuel écart		172€	199€	251€	328€	406€	539€	1102€
<b>Porte-à-porte</b>	<b>Levée supplémentaire</b>	3€	4€	6€	8€	11€	15€	34€
<b>Apport volontaire</b>	<b>Nb d'ouverture correspondant</b>	22	29	44	65	87	123	278
	<b>Ouverture supplémentaire</b>	2,5€						



## B. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	124 062 €	70 Produits des services	20 000 €
65 Autres charges de gestion courante	1 250 €	74 Dotations et subventions	56 000 €
67 Charges exceptionnelles	2 000 €	75 Produits de gestion courante	2 500 €
		77 Produits exceptionnels	20 000 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>127 312 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>98 500 €</b>
		002 Résultat reporté (excédent)	28 812 €
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>127 312 €</b>	<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>127 312 €</b>

Les prévisions du budget primitif 2023 augmentent fortement par rapport à l'année 2022 (+81%) en raison de la hausse du coût de l'énergie.

### 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
165 Dépôts et cautionnements	6 000 €	16 Emprunts et dettes assimilées	40 070 €
20 Immobilisations incorporelles	30 000 €		
21 Immobilisations corporelles	5 000 €		
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>41 000 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>40 070 €</b>
		001 Résultat reporté (excédent)	930 €
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>41 000 €</b>	<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>41 000 €</b>

La variation du budget primitif 2023 pour cette section n'est pas significative comparée à 2022. Cette année, une étude estimée à 30 000 € ainsi qu'une enveloppe prévisionnelle de 5 000 € pour des travaux et du remplacement de matériel défectueux ou obsolètes sont programmés. Ces dépenses seront intégralement financées par le budget principal.

## C. GESTION DES ACTIVITES DES CAMPINGS (LE HOHWALD)

### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	70 300 €	70 Produits des services	50 400 €
012 Charges de personnel	16 000 €	75 Autres produits de gestion courante	279 €
65 Autres charges de gestion courante	500 €	77 Produits exceptionnels	500 €
67 Charges exceptionnelles	100 €	78 Reprises sur provisions	700 €
68 Dotations aux provisions	700 €		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>87 600 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>51 879 €</b>
042 Opérations d'ordre	1 100 €	002 Résultat reporté (excédent)	36 821 €
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>88 700 €</b>	<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>88 700 €</b>

Les prévisions du budget primitif 2023 sont en hausse de 7 % par rapport à celles de l'année 2022. Selon la fréquentation saisonnière, les recettes prévues devraient couvrir les dépenses inscrites cette année.

### 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	15 200 €	16 Emprunts et dettes assimilées	40 017 €
20 Immobilisations incorporelles	1 300 €		
21 immobilisations corporelles	27 000 €		
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>43 500 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>57 473 €</b>
		040 Opérations d'ordre	1 100 €
		001 Résultat reporté (excédent)	2 383 €
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>43 500 €</b>	<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>43 500 €</b>

L'enveloppe prévisionnelle de travaux, estimée à **28 300 €**, correspond aux frais à engager pour le changement du logiciel de gestion et la réalisation de travaux d'amélioration sur le bâtiment de l'accueil. Ces dépenses seront intégralement financées par le budget principal.

## D. GESTION DES AIRES DE CAMPING-CARS

### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	22 100 €	70 Produits des services	52 596 €
65 Autres charges de gestion courante	100 €		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>22 200 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>52 596 €</b>
042 Opérations d'ordre	32 160 €	002 Résultat reporté (excédent)	1 764 €
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>54 360 €</b>	<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>54 360 €</b>

Avec un budget en hausse de 29 %, l'année 2023 correspondra à une année complète d'exploitation des deux aires de camping-cars situées sur les communes d'Andlau et de Dambach-La-Ville, après leur ouverture en février 2022.

### 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (*)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (*)	
16 Emprunts et dettes assimilées	134 855 €	13 Subventions d'investissement	111 594 €
20 Immobilisations incorporelles	578 €		
21 immobilisations corporelles	35 239 €		
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>170 672 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>111 594 €</b>
		040 Opérations d'ordre	32 160 €
		001 Résultat reporté (excédent)	26 918 €
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>170 672 €</b>	<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>170 612 €</b>

(\*) reports 2022 inclus

Les crédits prévisionnels 2023 correspondent au solde des travaux d'aménagement des deux aires de camping-cars incluant en dépense des restes à réaliser 2022 d'un montant de **1 739 €** et **111 594 €** en recette. Cette dernière est la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) attribuée.

## E. PARC D'ACTIVITES DU PIEMONT (ZAE DE BARR)

### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2023 tient compte des ventes de terrains de l'année et du coût des travaux d'aménagement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	493 000 €	70 Produits des services	400 000 €
65 Autres charges de gestion courante	53 €		
66 Charges Financières	42 350 €		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>535 403 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>400 000 €</b>
042 & 043 Opérations d'ordre	943 000 €	042 & 043 Opérations d'ordre	1 955 000 €
002 Résultat reporté (déficit)	876 597 €		
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>2 355 000 €</b>	<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>2 355 000 €</b>

### 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	364 981 €	16 Emprunts et dettes assimilées	169 084 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>364 981 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>169 084 €</b>
040 Opérations d'ordre	1 912 000 €	040 Opérations d'ordre	900 000 €
		001 Résultat reporté (excédent)	1 207 897 €
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>2 276 981 €</b>	<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>2 276 981 €</b>

## F. PARC D'ACTIVITES D'ALSACE CENTRALE (ZA DU BERNSTEIN)

### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2023 prend en compte les études et les travaux à réaliser en vue de la commercialisation des futures parcelles.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	355 440 €	70 Produits des services	0 €
66 Charges financières	200 €		
67 Charges exceptionnelles	95 €		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>355 735 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>
042 Opérations d'ordre	7 150 000 €	042 Opérations d'ordre	7 937 000 €
002 Résultat reporté (déficit)	431 265 €		
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>7 937 000 €</b>	<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>7 937 000 €</b>

### 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	280 000 €	16 Emprunts et dettes assimilées	2 254 408 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>280 000 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 254 408 €</b>
040 Opérations d'ordre	7 937 000 €	040 Opérations d'ordre	7 150 000 €
001 Résultat reporté (déficit)	1 187 408 €		
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>9 404 408 €</b>	<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>9 404 408 €</b>

## G. ZONE D'ACTIVITES DU MUCKENTAL OUEST

### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2023 prend en compte la vente des derniers terrains et le coût estimatif de la voirie définitive.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	65 000 €	70 Produits des services	76 546 €
65 Autres charges de gestion courante	40 €		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>65 040 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>76 546 €</b>
042 Opérations d'ordre	59 960 €	042 Opérations d'ordre	30 009 €
		002 Résultat reporté (excédent)	18 445 €
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>125 000 €</b>	<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>125 000 €</b>

### 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0 €</b>
040 Opérations d'ordre	30 009 €	040 Opérations d'ordre	59 960 €
001 Résultat reporté (déficit)	29 951 €		
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>59 960 €</b>	<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>59 960 €</b>

## H. ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU WASEN - TRANCHE 2

### 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2023 présente le prix d'acquisition prévisionnel des terrains qui seront vendus par la commune de Dambach-La-Ville ainsi que le solde du coût des travaux d'aménagement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	269 000 €	70 Produits des services	461 300 €
65 Autres charges de gestion courante	500 €	77 Produits exceptionnels	13 415 €
66 Charges financières	5 200 €		
67 Charges exceptionnelles	1 100 €		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>275 800 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>474 715 €</b>
042 & 043 Opérations d'ordre	1 105 200 €	042 & 043 Opérations d'ordre	905 200 €
		001 Résultat reporté (excédent)	1 085 €
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>1 381 000 €</b>	<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>1 381 000 €</b>

### 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	900 000 €	16 Emprunts et dettes assimilées	911 021 €
		13 Subventions d'investissement	400 000 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>900 000 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 311 021 €</b>
040 Opérations d'ordre	900 000 €	040 Opérations d'ordre	1 100 000 €
001 Résultat reporté (déficit)	611 021 €		
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>2 411 0021 €</b>	<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>2 411 021 €</b>



# I. ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HECKENGARTEN

## 1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2023 inclut le montant prévisionnel pour l'acquisition des terrains qui seront vendus par la commune de Zellwiller et le solde du coût des travaux d'aménagement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	193 100 €	70 Produits des services	176 000 €
65 Autres charges de gestion courante	100 €		
66 Charges financières	2 000 €		
67 Charges exceptionnelles	800 €		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>196 000 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>176 000 €</b>
042 & 043 Opérations d'ordre	602 000 €	042 & 043 Opérations d'ordre	622 000 €
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>798 000 €</b>	<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>798 000 €</b>

## 2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes assimilées	600 001 €	16 Emprunts et dettes assimilées	643 172 €
		13 Subventions d'investissement	400 000 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>600 001 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 043 172 €</b>
040 Opérations d'ordre	620 000 €	040 Opérations d'ordre	600 000 €
001 Résultat reporté (déficit)	423 172 €		
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>1 643 172 €</b>	<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>1 643 172 €</b>